

## Note sur la conférence de presse du général de Gaulle et sur la crise de la chaise vide (Luxembourg, 15 septembre 1965)

**Légende:** Le 15 septembre 1965, Pierre Pescatore, secrétaire général du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, adresse aux postes diplomatiques luxembourgeois en Europe et auprès de certaines organisations internationales une note d'information confidentielle dans laquelle il expose les réactions de Pierre Werner, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, suite à la conférence de presse du général de Gaulle très critique à l'encontre de l'Europe communautaire.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. AE 15436.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_sur\\_la\\_conference\\_de\\_presse\\_du\\_general\\_de\\_gaulle\\_et\\_sur\\_la\\_crise\\_de\\_la\\_chaise\\_vide\\_luxembourg\\_15\\_septembre\\_1965-fr-e81c5340-1535-4d29-9dd6-0ad7525c3385.html](http://www.cvce.eu/obj/note_sur_la_conference_de_presse_du_general_de_gaulle_et_sur_la_crise_de_la_chaise_vide_luxembourg_15_septembre_1965-fr-e81c5340-1535-4d29-9dd6-0ad7525c3385.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/12/2013

Luxembourg, le 15 septembre 1965

Confidentiel

## Note d'information

Objet : Crise du Marché commun. Conférence de presse du général De Gaulle du 9 septembre

Diffusion : Département – ministre, ministre adj., Dir. 1 et 2

Missions – Repr. perm. auprès des Communautés, OTAN, Nations unies; Ambassades à Bonn, Bruxelles, La Haye, Londres, Paris, Rome.

À la suite de la récente conférence de presse du général De Gaulle, les représentants de plusieurs ambassades de pays amis ont exprimé le désir de connaître la réaction du gouvernement luxembourgeois. M'inspirant d'un bref échange de vues que j'ai pu avoir à ce sujet avec M. Werner avant son départ pour le Brésil, j'ai exposé, avec plus ou moins de netteté suivant mes interlocuteurs, les idées suivantes :

1. Une première observation concerne la forme des propos du général De Gaulle. Voilà des semaines et des mois que nous nous efforçons, soit dans le cadre des institutions communes, soit par la voie diplomatique, de connaître les intentions du gouvernement français, mais sans résultat : on nous laisse délibérément dans l'incertitude. En fin de compte, c'est par une conférence de presse que l'on nous fait connaître les volontés du gouvernement français et que l'on nous offre une négociation dont les conditions essentielles nous sont dictées en termes impératifs. A notre avis, ce procédé est difficilement compatible avec le respect dû à la dignité des partenaires du Marché commun et on voit dès lors difficilement comment, sans souffrir une diminution de leur prestige, ceux-ci pourraient accepter une telle ouverture.

2. Nous sommes très défavorablement impressionnés par la déformation – inconsciente ou voulue – de la vérité historique et des intentions des partenaires de la France. L'image donnée de la CECA et de l'Euratom est fautive et passe à côté de l'essentiel. Quant au Marché commun, il est tout à fait inexact de présenter les choses comme si le traité de Rome aurait été négocié au détriment de la France; on sait en effet que les concessions faites à la délégation française, tant en ce qui concerne les intérêts économiques que la structure institutionnelle, ont été considérables. (*Le Monde* du 15 septembre 1965 a publié à ce sujet sous le titre: « Le droit de réponse » un article de Pierre Uri, particulièrement bien placé pour connaître la vérité). Là aussi on doit se demander, en présence d'une déformation aussi grossière des faits et des intentions, s'il existe encore une base de confiance suffisante pour maintenir la Communauté.

3. Quant au fond des opinions exprimées par le général De Gaulle – et ceci est vrai à la fois pour l'Alliance atlantique et les Communautés européennes – nous sommes vivement préoccupés par le retour d'un nationalisme virulent, même s'il est habillé d'expressions au goût du jour, par l'accent placé sur la souveraineté absolue de l'État, par le refus précisément des éléments qui seuls permettent d'instaurer une structure d'organisation internationale efficace. C'est le retour à des formules dont l'inopérance est amplement prouvée. Or, sans le maintien de la dose de « supranationalité » que l'on avait introduite dans les traités européens, par la création d'un organisme représentatif de l'intérêt commun, doté d'une mesure adéquate d'autonomie, et par l'introduction d'une procédure de décision qui permettra de dépasser les excès du veto absolu, la grande entreprise du Marché commun ne pourra pas être menée à terme. Il nous semble donc que nous sommes placés devant un dilemme dont les deux branches doivent nous mener pareillement au néant: ou bien, on refuse les prétentions exposées par le général De Gaulle et la rupture sera consommée; ou bien on les accepte et il faut alors prévoir que l'entreprise du Marché commun ne pourra plus être menée à bien.

4. Dans l'argumentation du général De Gaulle, il y a un élément qui a particulièrement heurté le gouvernement luxembourgeois : c'est la répudiation, à termes couverts, des engagements contractés « avant le renouveau français ». Cela rappelle fâcheusement la fameuse *clausula rebus sic stantibus* dont l'application enlève toute permanence et toute sécurité aux relations internationales. Ici, une atteinte a été portée non seulement aux traités instituant les Communautés européennes, mais d'une façon générale à la confiance que l'on peut avoir dans les engagements juridiques de l'État français.

Les doctrines du général à ce sujet ne resteront pas sans répercussion dans les autres pays membres et en particulier en Allemagne où elles risquent de raviver les tendances nationalistes. Pour le surplus, on voit avec appréhension les conséquences que pourrait avoir l'argument de la force moins contraignante d'engagements pris à une époque de faiblesse nationale si l'Allemagne un jour s'avisait d'en faire usage pour se libérer des contraintes acceptées sous la pression des circonstances de l'après-guerre !

Somme toute, la conférence de presse du général De Gaulle n'a rien apporté de nouveau mais elle semble montrer – et voilà ce qui la rend si inquiétante – que le moment est passé où l'on pouvait encore tenter d'ajourner les problèmes pour éviter une confrontation ouverte.

Voilà le diagnostic de la situation telle que nous la voyons en ce moment. Une autre question est de savoir quelles conséquences il faut en tirer pour notre action dans l'immédiat et dans un avenir plus lointain. Il est encore prématuré de se former une opinion à ce sujet. Les considérations suivantes pourraient toutefois être pour le moment retenues.

1. L'heure est trop grave et l'enjeu est trop grand pour que l'on puisse se laisser aller à des réactions inconsidérées, soit en public, soit à l'égard de la France, ainsi que cela s'est produit en d'autres occasions similaires dans le passé. Il faudra laisser décanter les choses et se consulter à Cinq avant d'agir. De toute façon, l'imminence des élections législatives en Allemagne et l'approche de l'élection présidentielle en France nous imposeront par la force des choses un délai de réflexion.
2. Faut-il tirer des conséquences de ce qui vient de se produire sur l'approbation et la ratification du traité de fusion ? Là aussi il est prématuré de juger. Au demeurant, afin de pouvoir parer à toutes les éventualités, il paraît préférable de laisser la procédure parlementaire suivre son cours.
3. Mais à plus longue échéance, il semble inévitable de faire face aux problèmes posés par le général De Gaulle. L'heure des manœuvres tactiques et des actions conservatoires est passée. Nous sommes en présence d'une crise fondamentale de la Communauté européenne et il semble inconcevable que les partenaires de la France se plient à une volonté qu'on leur tente d'imposer unilatéralement et qui aboutirait de toute façon, si on lui ouvrait la voie, à la paralysie du Marché commun.

Pierre PESCATORE